

## DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE

**POUR UNE REUNION D'INFORMATION  
SYNDICALE (RIS)  
à adresser au plus tard 48h avant la  
date prévue**

**POUR UN CONGE POUR  
FORMATION SYNDICALE (CFS)  
à adresser au plus tard un mois avant  
la date prévue**

Nom - Prénom :

Date de naissance :

- Instituteur(trice)  
 Professeur des écoles  
 PE stagiaire

- Directeur(trice)  
 Adjoint(e)  
 Adjoint(e) spécialisé(e)  
 Remplaçant(e) brigade  
 Remplaçant(e) ZIL  
 psychologue scolaire  
 stage de formation continue

Adresse : .....

Ecole : maternelle – élémentaire – primaire

Commune : .....

Circonscription : .....

Décret n°82-447 du 28 mai 1982, arrêté du 29 août 2014,  
circulaire 2014-120 du 16 septembre 2014  
Les RIS ont vocation à s'imputer sur l'enveloppe des 108  
heures annuelles

- 1<sup>ère</sup> réunion d'information syndicale (par demi-journée)  
 2<sup>ème</sup> réunion d'information syndicale (par demi-journée)  
 3<sup>ème</sup> réunion d'information syndicale (par demi-journée)  
 Dans les 6 semaines précédant le jour du scrutin  
organisé pour le renouvellement d'une ou plusieurs  
instances de concertation (1 heure)

Décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif à l'attribution aux  
agents de l'Etat du congé pour formation syndicale.  
Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 (article 11)

Droit à 12 jours par année scolaire

Date: ..... **le 14 janvier 2016** ..... de ..... **9** h à ..... **17** h

A ..... le ..... signature du demandeur :

### CADRE RESERVÉ AU DIRECTEUR OU A LA DIRECTRICE D'ECOLE UNIQUEMENT pour les CFS ou RIS pendant le temps devant élèves

Nombre de classes dans l'école : .....

Nombre d'élèves dans l'école : .....

Nombre d'élèves dans la classe de l'enseignant en congé : .....

Le service peut-il être assuré par le personnel de l'école :  oui  non

Vu et transmis le ..... signature :

### CADRE RESERVÉ A L'INSPECTEUR OU L'INSPECTRICE DE CIRCONSCRIPTION

Accord (sous réserve des nécessités de service)

Date :

refus

Signature :